

ARRÊTÉ DE CIRCULATION n°09/2025

Traversée de route

(pose d'un regard pour assainissement)

Le Maire de la commune de Collemiers,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 221-2, L. 2213-3 et L. 2213-4,

Vu le code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le code pénal,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le stationnement sera interdit à l'emplacement des travaux et la circulation sera alternée manuellement (installation de panneaux par l'entreprise) :

**Rue des Verdiers
Le Petit Vil-Cul
89100 COLLEMIERS**

Date des travaux : du 11/08 au 19/08/2025

Durée des travaux : 9 jours

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Collemiers

Article 3 :

L'Ampliation du présent arrêté sera adressé :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sens, (Yonne).

Qui est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Collemiers,
le 07/08/2025

Le Maire,
Simone MANGEON.

